

La Caisse d'indemnité nationale (CIN) continue d'appuyer des milliers de membres des TUAC Canada partout au pays.

La solidarité avec leurs consoeurs et confrères syndiqués à travers le Canada est ce qui aide les grévistes à traverser des périodes difficiles. La CIN voit à ce qu'un appui supplémentaire soit disponible pour ceux et celles qui en ont besoin, au moment le plus opportun.

Wayne E. Hanley, président national
300-61 International Blvd.
Rexdale ON M9W 6K4
416.675.1104 • téléc. 416.675.6919
cin@tuac.ca



NOTRE FONCTIONNEMENT

L'exploitation et la gestion de la CIN relèvent du Comité d'administration. La composition du Comité reflète les principales provinces et régions géographiques du Canada en fonction des membres qui y sont affiliés.

Le Comité se réunit chaque année lors de l'assemblée de la CIN et à d'autres occasions au besoin.

Les décisions sont prises par votes démocratiques, soit lors de l'assemblée annuelle ou au niveau de l'unité accréditée.

La force de la CIN provient du pouvoir collectif de ses unités participantes et de l'expérience de son comité d'administration.



Caisse d'indemnité nationale des TUAC Canada



L'aide dont vous avez besoin au moment le plus opportun.

QU'EST-CE QUE LA CIN?

La Caisse d'indemnité nationale des TUAC Canada (CIN) est votre garantie que, dans une situation de grève ou de lock-out, vous recevrez des prestations de grève supplémentaires afin de réduire l'impact de la grève sur vous et votre famille.

La CIN fut créée en 1986 en prévision de grèves majeures dans l'industrie canadienne des salaisons. Celle-ci s'est avérée un tournant décisif pour l'industrie, avec une grève de six mois et demi déclenchée par plus d'un millier de membres chez Gainers Meats à Edmonton, et un lock-out plus court qui touchait quelque 500 membres chez Fletcher's Fine Foods, situé tout près à Red Deer.

La Caisse nouvellement constituée a aidé les grévistes à former un front uni en 1986 et a survécu aux pressions extrêmes exercées par les employeurs sur ses ressources.

Aujourd'hui, la CIN continue de soutenir des milliers de membres des TUAC Canada dans toutes les régions du pays. La CIN s'est trouvé au premier plan de plusieurs grandes batailles des TUAC Canada au cours des dernières années, allant de la grève multi-provinciale de 1997 contre le géant de l'industrie des salaisons, Maple Leaf, jusqu'aux luttes de la section locale 503 au Québec contre les marchés d'alimentation Super C et IGA, en passant par la lutte de la section locale 1288P contre l'hôtel Château Bathurst au Nouveau-Brunswick.



À QUOI SERT-ELLE?

La CIN des TUAC Canada est un système simple mais efficace, rendu possible par la solidarité des travailleurs et travailleuses.

La Caisse est un programme à participation volontaire auquel chaque unité accréditée souscrit de façon individuelle (plutôt qu'une section locale entière) à la suite d'un vote majoritaire des membres. Chaque membre de l'unité affiliée verse une cotisation hebdomadaire à la Caisse. Les fonds de la Caisse sont investis de sorte à croître pour financer les prestations destinées aux unités participantes dans le besoin.

L'appartenance à la CIN constitue un atout qui contribue à prévenir les situations de grèves et de lock-outs puisque votre employeur sait que vous bénéficiez des ressources et d'une indemnité hebdomadaire supplémentaire de la Caisse en surplus des bénéfices réguliers de grève auxquels vous êtes admissibles. De plus, la Caisse peut aussi couvrir le coût des dépenses liées aux activités de piquetage (roulottes, abris, génératrices, toilettes portatives, frais juridiques, publicité et matériel de promotion).



COTISATIONS ET PRESTATIONS

Les nouvelles unités sont sujettes à une période d'attente de six mois, à partir de la date d'adhésion, durant laquelle aucune unité ne peut réclamer des prestations à la CIN.

Pour en savoir plus sur ces prestations et les cotisations hebdomadaires, veuillez communiquer avec le représentant ou la représentante de votre section locale.

Les cotisations assurent que, dans l'éventualité d'une grève ou d'un lock-out, tous les membres admissibles puissent obtenir une prestation de piquetage supplémentaire.

Les unités qui décident de mettre fin à leur affiliation à la CIN, à la suite d'un vote, ne peuvent pas y adhérer à nouveau.